

ORDONNANCE NUMÉRO
OCA19-(C-4.1)-017

Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M. c. C-4.1, tel que modifié)

A la séance ordinaire du 5 novembre 2019, le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles décrète :

- D'installer l'implantation des panneaux « arrêt » sur la rue Paul-Letondal à l'intersection de la rue Joseph-Michaud, de façon à ce qu'il y ait dorénavant des arrêts sur toutes les approches du carrefour;
- D'interdire le stationnement sur une distance approximative de 5 mètres, de part et d'autre, aux extrémités des îlots situés aux approches Est et Ouest;
- De conserver toute autre signalisation existante.

Cette ordonnance entre en vigueur conformément à la loi.
